



COMITE DIRECTEUR

Procès-verbal n°2021/013

Réunion du : En visioconférence	16 décembre 2021 à 18h30
Présidence :	Albert GEMMRICH
Présents :	Ali DJEDID, Jacques HUMMER, Michel KEFF, Gérard SEITZ, Michel SPINDLER, Jacky THIEBAUT, Joël MULLER, Olivier TURBE, Mathieu CHAPPAZ, Christophe GEORG, Cédric KANTE, Guy ANDRE, Michel AUCOURT, Daniel FAY, Patrick LEIRITZ, Christophe SOLLNER, René MOLLE, Philippe PAULET, Maurice BIANCALANI
Excusés :	Damien KELTZ qui donne pouvoir à Albert GEMMRICH, Hervé PAPAVERO qui donne pouvoir Jacky THIEBAUT, Khadidha BETTAHAR qui donne pouvoir à Joël MULLER, Laurent HETZEL qui donne pouvoir à Christophe GEORG Yann LEROY, représenté par Maurice BIANCALANI Bruno HERBST
Assistent :	Olivier STUDER, Frédéric VARAIS, Fabrice VILLIERE, Matthieu LOMBARD, Stéphane HEILI, Sophie GERVASON, Florent GOSSELIN, Patrice GRETHEN, Stéphane VILLEMEN, Francis WILLIG, Patrices FEYS

En introduction, le Président évoque l'assemblée fédérale qui a pu se tenir dans de bonnes conditions.

1. Approbation du PV de la réunion du Comité Directeur du 12 octobre 2021

Le Comité Directeur valide le PV du Comité Directeur du 12 octobre 2021.

2. CLUBS

Le Comité Directeur,

Prend note de la décision de la Commission Sportive Régionale actant le forfait général du club FC Hirtzbach en championnat senior R3,

Prend également note du courriel du club FC Hirtzbach sollicitant le maintien de l'entente de son club avec l'équipe seconde de l'AS Mertzzen engagée en championnat,

Considérant que la Ligue régionale a toute compétence pour déterminer les conditions dans lesquelles ce club est autorisé à poursuivre ses activités,

En conséquence, vu le forfait général de l'équipe première déclaré sans avoir disputé la moindre rencontre en championnat et afin de préserver l'activité du club, autorise le maintien de l'équipe seconde en entente de club dans son championnat de District 6,

Décide, compte tenu de ce contexte, que les joueurs du club restent qualifiables pour l'équipe en activité du club,

Décide, par ailleurs, que l'entente ainsi maintenue en championnat de District 6, ne pourra pas accéder en division supérieure en fin de saison le cas échéant.

3. FINANCES

Olivier TURBÉ présente le bilan de la situation des clubs au 30 juin 2021 suite à la saisine de la commission sportive :

37 dossiers supérieurs à 1 000 € au 30 juin 2021 ont été transmis à la commission sportive :

- 18 ont eu des retraits de 6 points assortis de sursis
- 17 des interdictions de licence pour l'ancien dirigeant
- 2 des exclusions d'entente

Depuis la notification des sanctions :

- 7 ont pris des contacts avec la Ligue pour nouvel échéancier



- 4 ont payés la totalité
- 26 ne se sont pas manifestés

Par ailleurs, le Comité Directeur autorise par anticipation le remboursement du PGE de 500 000 € à la date et selon les modalités les plus favorables.

4. COMPÉTITIONS

a) Règlement Coupe du Grand Est

Sur proposition de la Commission des Compétitions, le Comité Directeur valide la modification suivante de l'article 13 du règlement de la Coupe du Grand Est

Texte actuel :

Article 13 : Qualification, licences et participation

2. Les joueurs professionnels ne peuvent pas participer à l'épreuve.

Nouveau texte proposé :

Article 13 : Qualification, licences et participation

2. Les joueurs professionnels jusqu'aux U23 peuvent participer à l'épreuve.

Date d'effet : saison 2022-2023

b) Coupe de France féminine

La Commission des compétitions propose que la Ligue sollicite la FFF pour modifier les dotations de la Coupe de France Féminine qui sont très inférieures à celles octroyées à la Coupe de France Masculine. Les équipes féminines devraient être dotées d'un jeu complet dès le premier tour fédéral. Un courrier sera adressé en ce sens à la FFF.

c) Bilan de la phase aller des compétitions

Gérard SEITZ précise que pour la R1 et R2, il n'y a que quelques matchs en retard. En N3 et en R3, la dernière journée des matchs ALLER se jouera en février. Le bilan est donc satisfaisant.

Sur les 3458 rencontres jouées, 0,9 % ont été reportées en raison du COVID, 3,6 % en raison des intempéries. Des permanences durant le week-end ont été assurées. Gérard SEITZ rend hommage à la qualité du travail et à la disponibilité des salariés en charge des compétitions.

5. COMMISSIONS

a) Commission distinctions et bénévolat

Christophe GEORG informe le Comité Directeur du travail de la commission notamment sur :

- Le week-end à Clairefontaine qui se déroulera le 5 et 6 mars 2022. Les places sont réparties par district en fonction du nombre de licenciés avec un minimum de 3 bénévoles par district :
 - Alsace : 22
 - Ardennes : 3
 - Aube : 3
 - Marne : 4
 - Haute-Marne : 3
 - Meurthe-et-Moselle : 6
 - Meuse : 3
 - Moselle : 11
 - Vosges : 3
- TOTAL : 58

Accompagnateurs : François MARCADÉ et Henri VIGNERON



Les éléments seront adressés aux présidents de district. La liste des participants est attendue pour les 29 janvier 2022.

- Il est demandé aux 6 districts qui ne disposent pas de commission bénévolat de désigner un référent au sein du district.

b) Commission E-Sport

Mathieu CHAPPAZ fait le point sur le nouveau championnat qui a été lancé cette saison : 40 matchs en R1 et 40 matchs en R2 ont eu lieu. Malheureusement il y a aussi eu 3 forfaits généraux (1 en R1 et 2 en R2).

c) Commission Foot pour Tous

Francis WILLIG et Patrice FEYS présentent les enjeux et objectifs de la commission Foot pour Tous. Les pratiques diverses permettent de s'adresser à différents publics dans nos clubs :

- non licenciés permettant de rendre possible une pratique du football,
- non licenciés ayant déjà pratiqué le football permettant de renouer le contact,
- fidélisation des licenciés existants

Ces pratiques permettent la création d'une nouvelle dynamique, structurée dans le projet du club (impacts sur la fidélisation, l'attractivité, la communication), permettant l'optimisation des équipements et une professionnalisation de l'encadrement. Trois pratiques prioritaires sont identifiées :

- le Golf Foot
- Le foot en marchant
- Le Fit Foot

Les terrains de football à 5 sont à promouvoir pour favoriser le développement des pratiques. Une aide FFA (hors enveloppe régionale) de 30 000 € peut être mobilisée.

Un évènement régional foot loisir sera organisé par la commission durant le week-end u 11 et 12 juin 2022.

Michel KEFF fait le point sur le championnat R1 Futsal avec la fin de la première phase. Il informe le Comité Directeur de la mise en place expérimentale d'un Coupe Grand Est Futsal Féminine.

d) Commission de Discipline

Sur proposition de Damien KELTZ, le Comité Directeur valide l'ajout de Jean-Pierre GERTSCH à la Commission Régionale de Discipline. Monsieur Jean-Pierre GERTSCH cesse d'être instructeur.

e) Terrains et installations sportives

Joël MULLER présente au Comité Directeur les réflexions sur la gestion des frais générés par les visites de membres des commissions départementales de terrains. En effet, la CDTIS Alsace ayant décidé unilatéralement que les frais générés par les visites de terrain sur lequel évolue un club « de ligue » devraient être réglés par la Ligue bien que le membre n'appartienne pas à la commission régionale. Le CDTIS Alsace a ensuite bloqué la transmission de l'ensemble des dossiers à la commission régionale, pénalisant ainsi les clubs qui attendent le classement de leur terrain.

Le Comité Directeur convient qu'une clarification est nécessaire et qu'un travail doit être mené pour en définir les modalités.

6. TECHNIQUE

Patrice GRETHEN fait le point sur les actions technique en cours :

6.1 Foot en milieu scolaire

Ce dossier est suivi par Aurélien SOISON. Un séminaire national aura lieu à Clairefontaine du 4 au 6 janvier 2022. Les personnes suivantes y représenteront le Grand Est : Aurélien SOISSON, Sandrine THIRION et Dominique BIGOT (Membres de la commission). L'objectif est d'aboutir à un conventionnement par la rectorat académique Grand Est. Un deuxième PEFA (Pôle d'Excellence du Football Amateur) au sein de la LGEF est en cours de reconnaissance à Metz.



6.2 Priorité aux jeunes et à l'école de foot : comportements lors des rencontres

La deuxième phase de l'action se déroulera en janvier et février 2022 avec un focus particulier sur les comportements des responsables lors des rencontres et une réflexion sur la connaissance des lois du jeu et de l'arbitrage.

6.3 Information PPF Détection Sélection

Après deux années écourtées, les détections et sélections ont pu reprendre leurs rythmes habituels et le calendrier est établi avec notamment des réunions avec les responsables d'équipes élite jeune :

- Territoire Est : 15 janvier
- Territoire Ouest : 22 janvier
- Territoire Centre : 5 février

6.4 Bilan du Mois du Foot Féminin

Le bilan a été transmis aux membres du Comité Directeur. Il fait état d'un nombre de clubs participants en augmentation. L'implication des clubs et la bonne dynamique engagée autour de la pratique féminine est à mettre en avant. La qualité des projets est aussi à souligner. Le travail inter-service a été très opérationnel, ce qui a permis un bon déroulement de l'opération.

7. FAFA

Michel KEFF présente au Comité Directeur le bilan de dernière réunion de la commission FAFA :

- Enveloppe régionale équipement : 816 000 €
- Enveloppe régionale transport : 139 000 €
- 24 dossiers équipement pour un montant de 354 000 €
- 3 dossiers transport pour un montant de 66 000 €

8. BONS D'ACHAT et 9. BONS DE FORMATION

Le Président propose aux membres du Comité Directeur de s'exprimer au sujet de la mise en place des bons d'achat pour les clubs (300 000 €). Différentes idées sont échangées. Compte tenu du fait que certains districts ont déjà effectué ou vont faire des actions similaires, il n'est pas possible de bonifier le montant budgété par un abondement des districts afin d'avoir des montants par club plus importants.

Des échanges ultérieurs doivent permettre de définir un mode opératoire sur ces deux opérations.

10. INFORMATIONS DIVERSES

a) World Grand Prix Blind Football

Christophe GEORG informe le Comité Directeur de la tenue en août 2020 du World Grand Prix Blind Football à Schiltigheim. L'organisation de cette compétition internationale génère des frais pour lesquels la LGEF sera sollicitée prochainement.

b) Carnet

Condoléances :

- Monsieur Bernard Blondeau en pleine AG du District de l'Escaut
- Madame Jeannine Sollner, maman de Monsieur Christophe Sollner
- La maman de Monsieur Raymond Roser, membre de la commission d'appel et de l'arbitrage
- La maman de Monsieur Michel GUILLAUME membre de la commission de discipline
- Monsieur Jean-Pierre Delaite, ancien président de la commission d'appel du district de Meurthe et Moselle
- Le frère de Philippe LABBE, Membre de la commission bénévolat et distinctions
- Etienne KOLLAR, arbitre de Meurthe-et-Moselle

Remerciements de Monsieur Raymond Roser

Félicitations à Michel SPINDLER, nouveau président de l'AE2F

c) Agenda des réunions du comité directeur



LIGUE DU GRAND EST
DE FOOTBALL

Au service du football



Bureau :

- Mercredi 19 janvier 14h – Champigneulle

Comité directeur :

- Jeudi 24 février 14h – Champigneulle
- Mercredi 6 avril 14h – Champigneulle

Assemblée Générale : samedi 28 mai

Michel SPINDLER

Secrétaire général

Albert GEMMICH

Président

Les présentes décisions sont susceptibles de recours devant le Tribunal Administratif de Nancy dans un délai d'un mois à compter de leur publication. La recevabilité de ce recours contentieux est toutefois soumise à la saisine préalable et obligatoire de la Conférence des Conciliateurs du CNOSF dans le délai de 15 jours suivant la notification de la décision, dans le respect des dispositions des articles L. 141-4 et R. 141-5 et suivants du code du sport.